

Annexe II b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE			Candidats de la voie scolaire dans un établis- sement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats de la voie scolaire dans un établis- sement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle			Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée			
E.1 : Épreuve scientifique et technique		5									
Analyse technique d'un ouvrage	U.11	2	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF				
Mathématiques et sciences physiques	U.12	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF				
Travaux pratiques de sciences physiques	U.13	1	ponctuel pratique	45 min	ponctuel pratique	45 min	CCF				
E.2 : Épreuve de technologie : prépara- tion et organisation de travaux	U.20	2	ponctuel écrit	4 h	ponctuel écrit	4 h	CCF				
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : Réalisation d'ouvrage		8									
Présentation d'un dossier d'activité	U.31	3	CCF		ponctuel oral	40 min	CCF				
Mise en œuvre	U.32	3	CCF		ponctuel pratique	14 h maxi.	CCF				
Activités spécifiques et contrôles	U.33	2	CCF		ponctuel pratique	4 h	CCF				
E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF				
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie		5									
Français	U.51	3	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30	CCF				
Histoire-géographie	U.52	2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h	CCF				
E.6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U.6	1	CCF		ponctuel écrit	3 h	CCF				
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		ponctuel pratique		CCF				
Épreuves facultatives (1) Langue vivante Hygiène-prévention-secourisme	UF.1 UF.2		oral CCF	20 min	oral écrit	20 min 2 h	oral CCF	20 min			

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.